

**Point 12** : Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Procédure de modification n°1 – Approbation

**Intervention : Marie Annick BENATRE (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Porteur de la stratégie d'aménagement de la métropole, nous avons approuvé le PLUm voici 3 ans après un long processus de travail, débuté en 2014, entre communes, établissements publics et citoyens. Un tel document nous permet d'avoir une vision à long terme cohérente et partagée pour répondre aux problématiques communautaires en matière d'aménagement économique, de transport, de cadre de vie et d'habitat. Ainsi notre programme local de l'habitat repose largement sur celui-ci en nous permettant de densifier ou d'ouvrir des zones à l'urbanisation.

En matière de développement de l'offre logement, les élus communistes et républicains sont inquiets. Le diagnostic de construction de logements neufs en France et sur notre territoire n'est pas bon et les perspectives invitent à encore plus d'inquiétude.

Après la pandémie la construction peine à redémarrer. Prix des matières premières, inflation, coût du crédit, nouvelles normes et nouveau prélèvement budgétaire de l'État dans les caisses des bailleurs sociaux sont autant de problématiques qui vont ralentir ou empêcher des projets de voir le jour.

6000 logements neufs dont 2000 logements sociaux par an, sont les objectifs que nous nous sommes fixés avec le PLH 2019-2025 et nous ne devons pas en dévier. Car le besoin se fait sentir chaque jour un peu plus, ni le secteur privé ni les bailleurs ne peuvent répondre à la demande.

Alors oui nous devons également répondre aux enjeux de demain en réduisant l'utilisation d'espaces naturels ou agricoles. Oui, la densification doit offrir un habitat où il fait bon vivre. Mais un bon cadre de vie pour certains en laissant « les autres » à la rue n'est plus acceptable. « Les autres c'est nous » quand un accident de la vie survient, ce sont nos enfants, nos petits-enfants si la construction neuve ne suit pas le dynamisme des soldes naturels et migratoires. Au vue des problématiques, Nantes Métropole doit favoriser une urbanisation raisonnée et pourvoir aux besoins.

Aujourd'hui, nous approuvons la première modification du PLUm pour ouvrir à l'urbanisation de deux zones 2aU, c'est une très bonne chose. Près de 80 zones sont encore dans les cartons du plan d'urbanisme, celui-ci nous permet également de densifier l'habitat par endroit. Et les deux outils seront nécessaires vu l'ampleur de la tâche.

Veillons tout de même à ne pas être en contradiction avec nos objectifs en prônant d'un côté « plus personne à la rue » et « il faut tout arrêter », que cela soit pour des raisons environnementalistes ou par refus d'une partie de la population de partager l'espace urbain, c'est le même conservatisme qui est à l'œuvre.

Je vous remercie de votre attention.